

Conseil scientifique - Formation restreinte
Mardi 31 mars 2026, 15 h 30-16 h 45
Compte rendu

Présents : Soraya Amrani Mekki, Jean d'Aspremont, Jérôme Aust, Kevin Arceneaux, Stéphanie Balme, Carlo Barone, Cyril Benoît, Paul Bouscasse, Sylvain Brunier, Marie-Emmanuelle Chessel, Hélène Combes, Sophie Dubuisson-Quellier, Florence Faucher, Marion Fontaine, Olivier Godechot, Emiliano Grossman, Florence Haegel, Émeric Henry, Isabelle Méjean, Kevin Mellet, Sylvain Parasie, Eduardo Perez, Guillaume Piketty, Anne Revillard, Paul-André Rosental, Anne-Solenne de Roux, Réjane Sénac, David Todd, Guillaume Tusseau, Luis Vassy, Dina Waked.

Absents ou excusés : Beatriz Botero Arcila, Julia Cagé, Mathieu Fulla, Julie Klein (procuration à Soraya Amrani Mekki), Giacomo Parrinello, Xavier Ragot (procuration à Émeric Henry), Émilien Ruiz, Lou Safra, Francesco Saraceno, Raphaële Xenidis.

Assistent à la réunion : Bénédicte Barbé, Antonin Schiera, Sabrina Tonetti.

1 / Validation du compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 24 février 2026

La validation du compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 24 février 2026 est repoussé à une séance ultérieure.

Florence Haegel, en raison d'une absence momentanée de Paul-André Rosental, qui doit présenter le point 2, propose de traiter d'abord le point 3.

3/ Avis sur le recrutement de deux *assistant professors* FNSP en *tenure track* (FNSP) en économie :

- **Javier Feinmann**
- **Qian Wang**

Émeric Henry rappelle tout d'abord les règles un peu particulières du recrutement des *assistant professors* au département d'économie : le recrutement est centralisé à la sortie de la thèse, tous les établissements recrutent au même moment, dans un

intervalle de quelques semaines. Chaque année, le département reçoit les dossiers en octobre, procède à des entretiens en décembre, à des visites sur les candidatures retenues en janvier et à des offres autour de la mi-février.

Cette année, le recrutement concernait deux postes :

- Un poste en organisation industrielle, pour compenser deux départs d'*assistant professors* au cours de leur *tenure track* ;
- Un poste laissé ouvert, sur des thématiques variées.

Le département a reçu 730 dossiers. Une attention particulière est portée dans ce cadre aux candidatures internationales, ainsi qu'au ratio hommes-femmes. Sur les 730 dossiers, il y avait 30 % de femmes et 46 % de candidats qui avaient fait leur thèse aux États-Unis. Le département a fait une première évaluation et a retenu 32 candidats pour des entretiens. Puis onze personnes ont été invitées à passer une journée au département, avec au programme une présentation en séminaire et des rencontres individuelles. Au terme du processus, le département a fait un certain nombre d'offres.

Sur le poste en organisation industrielle, la première offre a été faite à Qian Wang, un chercheur chinois qui fait sa thèse à l'université du Maryland. Il est spécialiste en organisation industrielle, et a en particulier travaillé sur la question du marché des batteries et sur la transition pour sortir du charbon. Il a donc des collaborations en Chine, une expertise sur les données chinoises, ce qui rend le profil très intéressant pour le département, avec des interactions à venir très cohérentes avec de nombreux membres. Il compte déjà cinq documents de travail très avancés.

Pour le second poste, les deux premières offres ont été refusées par des candidats qui ont préféré des postes dans des universités nord-américaines. La troisième offre a été acceptée par Javier Feinmann, un chercheur argentin qui achève sa thèse à Berkeley. Il travaille sur les finances publiques, à l'articulation avec le développement, et sur les questions d'évasion fiscale. Il est spécialiste de l'Amérique latine, notamment les données d'Argentine et de République dominicaine.

Pour les deux postes, les profils d'enseignement étaient clairement identifiés, avec l'organisation industrielle et des ateliers méthodologiques en économétrie au Collège universitaire pour le premier poste et en finances publiques, principalement au Collège, pour le deuxième poste.

Florence Faucher constate que Qian Wang n'a pas encore soutenu et souhaite savoir si une date de soutenance est prévue et si cela affectera sa prise de poste.

Émeric Henry explique que les recrutements à ce niveau portent toujours sur des candidats qui n'ont pas encore soutenu, conformément à la pratique dans le système de recrutements internationaux, et qui soutiennent avant la fin de l'année universitaire précédant leur recrutement.

Stéphanie Balme souhaiterait des détails sur le sujet de travail de Qian Wang.

Émeric Henry précise que sa présentation portait sur la manière dont le choix technologique en matière de type de batterie s'est fait en fonction du système de

subvention mis en place en Chine : la mise en place des politiques publiques de subvention a fait qu'en Chine un type de technologie l'a emporté sur un autre, ce qui a eu par ailleurs un impact environnemental.

Florence Haegel, en l'absence d'autres interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés le recrutement de Qian Wang en tant qu'*Assistant Professor* FNSP en tenure track au département d'économie.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés le recrutement de Javier Feinmann en tant qu'*Assistant Professor* FNSP en tenure track au département d'économie.

2/ Avis sur la mise à jour de l'annexe 3 (congés sabbatiques universitaires) des dispositions applicables aux chercheurs et chercheurs-enseignants FNSP

Paul-André Rosental indique que des évolutions sur la question des congés sabbatiques sont proposées pour donner suite aux préoccupations et aux questions soulevées lors de la séance du CS du 16 décembre 2025 où un nombre record de 18 dossiers de candidature avait été examiné. La direction scientifique s'était alors engagée à préciser les conditions dans lesquelles les membres de la faculté permanente peuvent accéder à un congé sabbatique, et donc se dégager pendant un ou deux semestres de leurs obligations pédagogiques pour se consacrer pleinement à d'autres travaux, notamment de recherche.

Quatre évolutions sont proposées :

- 1) La procédure ne concerne plus que les membres de la faculté permanente qui ont une obligation d'enseignement statutaire (PU, *assistant professors*, *associate professors*, *full professors* FNSP). Les CR et DR FNSP et CNRS bénéficiaires de la PIE ne sont plus concernés par ces dispositions, mais peuvent toujours sortir temporairement de la PIE en cours d'exécution en s'adressant au préalable à la direction scientifique et à la direction de la formation initiale, qui pourront proposer un report des heures à effectuer, ce qui sera précisé dans les courriers d'attribution de la PIE.
- 2) Les demandes qui font suite à un mandat de direction (direction opérationnelle, DU, DD, doyen ou doyenne) ne seront pas examinées dans le cadre du CS, mais automatiquement accordées, dans un délai de deux ans après la fin de la mission.
- 3) Le calendrier de prise de congé sabbatique et les interlocuteurs à prévenir en amont du congé sont désormais précisés pour les *Assistant Professors*.
- 4) Les lauréats et lauréates de l'IUF ont un calendrier du droit à congé sabbatique adapté, pour mieux tenir compte de la décharge associée à l'IUF.

Emiliano Grossman constate que les modifications touchent principalement les personnes avec un statut CNRS, alors qu'il y a depuis des années un effort pour faire

converger les carrières et les procédures de sélection, y compris pour les personnes CNRS. Ces modifications reviennent à leur retirer l'équivalent d'un sabbatique, alors qu'ils font souvent de l'enseignement depuis très longtemps, et à les ostraciser du reste de la communauté sur ce plan. Il souhaiterait que l'on mette en place un programme, avec l'équivalent d'un sabbatique qui soit destiné aux personnes CNRS qui se sont engagées dans l'enseignement.

Paul-André Rosental considère que la mise à jour procède surtout à une démarcation entre les collègues qui enseignent statutairement, qui sont tenus d'enseigner, et les autres. La mise à jour comporte en fait une avancée pour les personnels CNRS : elle permet une suspension du versement de la PIE sans pénaliser le collègue ou introduire des contraintes.

Réjane Sénac pointe qu'il risque d'y avoir un conflit entre les règles pour celles et ceux qui ont eu une responsabilité de direction et qui sont aussi CR ou DR FNSP ou CNRS pour déterminer, selon leur statut, s'ils ont bien droit à un congé. Par ailleurs, les nouvelles règles indiquent que le directeur ou la directrice de chaque département, en plus de la synthèse de chaque candidature doit proposer un classement des demandes. Cela les place dans une position impossible. On peut certes donner des arguments, mais il est délicat de classer des collègues qui ont toutes et tous des raisons différentes de mériter un congé sabbatique.

Paul-André Rosental rappelle que l'examen des dossiers le 16 décembre dernier avait fait envisager, en raison du nombre de demandes, de devoir passer par un classement, même si la situation a alors été débloquée par Luis Vassy, qui a décidé d'accepter par principe toutes les demandes. Mais le problème peut, selon Paul-André Rosental et Anne-Solenne de Roux, se reproduire une autre année si les demandes continuent à augmenter et si cette politique de l'établissement n'est pas maintenue.

Émeric Henry comprend qu'avec les nouvelles règles, avoir une IUF signifie de facto que les droits sont réinitialisés. Comme son département compte des personnes qui candidatent à l'IUF, il souhaite savoir si ces règles s'appliqueraient dès leur adoption.

Sabrina Tonetti indique que les nouvelles mesures s'appliqueront dès leur adoption.

Kevin Mellet partage les mêmes réserves que Réjane Sénac sur la notion de classement à l'échelle du département. Il lui semble impossible d'établir un ordre de priorité, puisqu'il y a plusieurs types de priorités difficiles à comparer : questions pédagogiques, mérite des personnes, etc. Il estime que la décision doit plutôt être prise à une échelle collective, comme le bureau du département ou sa collégialité, mais cela supposerait aussi de mettre en place un nouveau dispositif et un ensemble de contraintes.

Paul-André Rosental considère que la disposition en question vise avant tout à permettre de procéder à un classement en cas de nécessité. C'est une solution qui ne serait sollicitée qu'en dernier recours. Quant à la manière dont serait alors définie la notion de priorité, il s'agirait d'en discuter collectivement au Conseil, afin d'adopter des critères qui aideraient le travail des directeurs et directrices de département, et de s'approcher de la solution la moins insatisfaisante possible.

Guillaume Tusseau note qu'en plus de classer au sein d'un département, il faudra aussi classer au sein du CS, avec des aspects interdisciplinaires qui rendront la chose encore plus difficile. Il demande s'il s'agit d'un classement individuel ou groupant les candidats par degré de priorité, et si les candidats non retenus pourront disposer d'une priorité lors de leur demande suivante.

Paul-André Rosental estime que, pour les candidatures examinées en décembre, on aurait pu empiriquement identifier trois ou quatre dossiers à qui on pouvait raisonnablement demander un report de la demande d'un an. Il lui semble que l'on pourrait procéder de cette façon pour ces classements éventuels, surtout si cela est accompagné par une liste d'attente. Cependant, une liste d'attente pourrait avoir des effets pervers en pénalisant les autres collègues qui font une demande l'année suivante. Il faudra donc avoir une discussion collective autour de ces critères évoqués par Guillaume Tusseau.

Luis Vassy rappelle que le principe reste d'autoriser tous les congés sabbatiques qui sont pertinents au titre des règles internes, en essayant de ne faire aucune exception. En effet, si on met en place des listes d'attente, ce sont les projets de tout le monde sur plusieurs années qui s'en retrouveraient perturbés. Et, sauf explosion du nombre des demandes, il n'y a pas lieu de devoir appliquer ces mesures, qui concernent une situation très théorique.

Florence Haegel, en l'absence d'autres interventions, propose de passer au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la mise à jour de l'annexe 3 (congés sabbatiques universitaires) des dispositions applicables aux chercheurs et chercheurs-enseignants FNSP.

4/ Avis sur les propositions des départements en vue de l'attribution de la prime d'incitation à l'enseignement, campagne de convergence 2026

Paul-André Rosental explique que ces dispositions portent sur les chargés, chargées, directeurs et directrices de recherche FNSP et CNRS et sont le complément du point qui vient d'être traité. Pour les personnels FNSP, le service proposé s'élève à 128 h équivalent cours magistral pendant trois ans renouvelables. Pour les personnels CNRS, il s'agit de 64 h TD pendant trois ans. La direction de la formation attend des cours fondamentaux et une disponibilité pour enseigner en *bachelor* et dans les campus en région. Il y a deux candidatures au CERI, toutes deux des renouvellements : Christophe Jaffrelot (DR, CNRS) et David Recondo (chargé de recherche, FNSP). Il y a deux candidatures au CEE : Sandrine Lefranc (DR, CNRS, retour au dispositif après une année de *visiting* en Amérique du Nord) et Tom Chevalier (chargé de recherche, CNRS, entrée dans le dispositif).

Le bureau du département de science politique a examiné les candidatures et leur cohérence par rapport aux attentes de la direction de la formation initiale. Elles ont toutes reçu un avis très favorable. La direction scientifique et la direction de la formation initiale proposent elles aussi de suivre cet avis.

Florence Haegel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions des départements en vue de l'attribution de la prime d'incitation à l'enseignement, campagne de convergence 2026.

5/ Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

8/ Avis sur la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps d'Aurélie Luneau

Florence Haegel souhaite faire une remarque préalable : dans la liste des PAST à mi-temps fournie aux membres du Conseil scientifique figure Hugo Micheron, malgré l'avis négatif rendu par le Conseil scientifique. Elle rappelle que l'avis du Conseil n'engage juridiquement pas le directeur. Elle prend donc acte de sa décision. Elle observe par ailleurs que le débat lors de la séance de mars n'avait pas été à la hauteur de ce qui est attendu dans cette instance. Comme elle l'avait alors dit, les dossiers présentés étaient très lacunaires. Au cours de l'échange, il y a eu des interventions qui ne respectaient pas les règles déontologiques élémentaires, ce qui a entraîné des conséquences importantes. Elle regrette cette situation et appelle les membres à bien respecter ces règles. Elle rappelle que depuis plus d'une vingtaine d'années la faculté permanente et le Conseil scientifique savent travailler en très bonne intelligence pour construire un projet commun : faire de Sciences Po une université de recherche internationale, et cette mobilisation rencontre un certain succès. En tant que présidente du Conseil scientifique, elle souhaite continuer à œuvrer dans cette direction, et elle se dit sûre que Luis Vassy a le même projet.

Luis Vassy confirme qu'il souhaite bien continuer à avancer ensemble avec la faculté permanente, dont il a planifié la croissance sur le plan budgétaire. Il fait néanmoins part de sa surprise devant la teneur des débats lors de la séance à laquelle la présidente fait référence, avec des mises en cause très personnelles qui, comme il l'avait suggéré en séance, se sont avérées sans fondement : il a été confirmé que des éléments présentés étaient factuellement faux, ce qui pose d'ailleurs un problème déontologique et éthique, et qui est indigne d'un conseil dans une université de rang mondial. S'il comprend bien que les membres ont des sujets difficiles à gérer, y compris sur le plan humain, tout le monde est néanmoins tenu à une intégrité scientifique et à une intégrité académique. Il ne faut pas non plus perdre de vue qu'il s'agit d'êtres humains : en suivant l'avis du Conseil sur Hugo Micheron, Luis Vassy aurait dans les faits mis au chômage un enseignant qui travaille à Sciences Po depuis des années avec un taux de satisfaction des étudiants allant de 95 à 98 %. Cela lui semblait difficilement acceptable, à plus forte raison à l'issue d'un débat vicié par des propos qui, comme le Code de déontologie en vigueur à Sciences Po l'a ensuite clairement confirmé, n'étaient pas conformes à l'éthique des délibérations.

Marion Fontaine présente le dossier d'Aurélie Luneau, productrice à France Culture, où elle coordonne notamment le magazine environnemental *De cause à effets*. Elle est PAST à mi-temps à Sciences Po depuis six années, et ce dossier est une demande de deuxième renouvellement. L'avis de la directrice du département et du directeur du CHSP convergent quant aux qualités pédagogiques d'Aurélie Luneau, plébiscitée par ses étudiants aussi bien sur l'histoire environnementale que sur l'histoire de la Résistance ou du nouveau point de vue qu'elle développe depuis un an, une initiation méthodologique aux enjeux de nouvelles sources en histoire contemporaine, notamment les sources orales et les sources audiovisuelles. Elle s'est aussi avérée être d'une aide constante pour les mastérants et les doctorants en matière d'encadrement de masters et au niveau de la mise en relation avec des institutions qui constituent de vrais débouchés pour les étudiants d'histoire : l'INA et Radio France. Aurélie Luneau a par ailleurs mis en place il y a deux ans une initiative de grande portée pour le Centre d'histoire, qui sollicite ses compétences de productrice d'émissions de radio, le podcast *L'Atelier des historiens*, qui met en avant le travail original des différents membres de la communauté historique du Centre. Elle est donc à la fois une historienne et une productrice d'émissions de radio, avec un très grand rayonnement.

Florence Haegel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents et représentés du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps d'Aurélie Luneau.

6/ Avis sur les demandes de promotion des professeurs des universités, campagne 2026

Sabrina Tonetti informe que la campagne 2026 de promotion des professeurs des universités va se dérouler comme chaque année en deux temps. Elle est actuellement dans sa première phase, gérée par le CNU, avant une seconde phase, « locale ». Sciences Po recevra une notification des contingents de promotion affectés à l'établissement d'ici au 30 avril 2026 et les résultats des arbitrages du CNU sur ses demandes de promotion à partir de début juin, sans date précise (cela peut aller jusqu'en septembre). Sciences Po devra de son côté voter les promotions locales avant le 11 septembre 2026.

En 2026, 50 personnes pouvaient faire l'objet d'une promotion (35 hommes et 15 femmes) ; neuf candidatures masculines et trois candidatures féminines ont été déposées.

Kevin Mellet observe que, du fait de la campagne CNU et des avis à rendre pour septembre, les départements qui doivent gérer les demandes au niveau local sont confrontés à un calendrier très contraint et doivent trouver des rapporteurs internes et externes, pour chaque demande de promotion, avec des évaluations qui doivent être dans la pratique rédigées pendant les vacances d'été. Il s'agit donc de contacter des collègues extérieurs et de leur demander un travail assez lourd pendant un moment

qui ne s'y prête pas. Ce sont des difficultés concrètes auxquelles un département doit faire face sans avoir beaucoup de moyens.

Sabrina Tonetti explique que le pôle académique a bien conscience de ces contraintes, qu'il subit aussi, d'où l'organisation d'une séance du Conseil au milieu de la rentrée universitaire, mais qu'il s'agit d'un calendrier qui dépend du ministère et que l'on ne peut qu'essayer de faire au mieux avec les délais imposés par le ministère.

Florence Haegel, en l'absence d'autres interventions, propose de passer au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés du rang des Professeurs des universités et assimilés les demandes de promotion des professeurs des universités, campagne 2026.

7/ Avis sur le classement du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une *full professor* FNSP (poste privé) en science politique, profil Philosophie et Sciences sociales

Kevin Arceneaux présente les travaux du comité de sélection. Sa composition avait légèrement évolué depuis l'avis du Conseil scientifique en décembre. Le 26 janvier, Céline Spector, membre externe, a informé le comité qu'elle n'était plus en mesure de participer, ce qui a aussi entraîné le départ d'un membre interne, Daniel Sabbagh. Le comité était finalement composé de Frédéric Gros, qui en était le président, Astrid von Busekist, Frédérique Leichter-Flack, Bernard Reber (membres internes), Franck Fischbach, Axel Honneth, Maria Laura Lanzillo et de Carole Maigné (membres externes).

Le comité a reçu 19 dossiers de candidatures, dont onze femmes, huit hommes, neuf internationaux. Deux dossiers étaient non éligibles. Sur ces 17 dossiers restants, beaucoup étaient excellents, avec des *full professors* de The New School, Chicago, Georgetown, etc. Conformément à la procédure, il y a eu deux rapporteurs par dossier. Le comité s'est réuni le 2 mars et a choisi d'auditionner trois candidats : Stefan Eich, *associate professor* à Georgetown, Lisa Herzog, *full professor* à Groningen, et Bruno Karsenti, directeur des études à l'EHESS. Les auditions ont eu lieu le 13 mars.

Paul-André Rosental rappelle que l'initiative du poste est venue de la direction scientifique. Il procèdera ici à la lecture et au résumé du rapport que lui a envoyé le président du comité, Frédéric Gros, qui détaille les critères qui ont présidé au classement et qui présente ensuite le classement. Paul-André Rosental était lui-même en déplacement le 13 mars et n'a donc pas pu assister aux auditions. Les critères du comité étaient la qualité et la profondeur du dossier scientifique, le rayonnement des candidats, leur expérience pédagogique et leurs projets pour Science Po à ce propos, l'adéquation entre les domaines de compétence, l'expérience et le profil de poste, l'appréciation de l'exposé public et de l'entretien à huis clos avec les membres du comité. Le comité a insisté à plusieurs reprises sur la valeur des dossiers et des auditions des collègues classés troisième et deuxième.

Lisa Herzog a été classée troisième. Elle a passé son doctorat à Oxford, son habilitation à Francfort et elle est *full professor* et doyenne de la faculté de philosophie de l'université de Groningen. Elle travaille à la croisée de la philosophie politique et des sciences sociales. Ses recherches portent sur les institutions et les pratiques économiques et sur leur mise en adéquation avec des valeurs telles que la justice, l'équité et la démocratie. Elle est l'auteur de huit ouvrages, pour certains publiés par les presses universitaires de Harvard, Cambridge et Oxford, plusieurs ouvrages faisant de plus l'objet d'une traduction en allemand ou en néerlandais. Elle compte aussi 200 articles, publications ou contributions de diverse nature. Du fait de sa discipline, de son domaine de recherche et de ses publications, le profil de Lisa Herzog correspond parfaitement au profil du poste. Cependant, sa présentation orale, très orientée vers une approche sciences sociales, n'a pas convaincu tous les membres.

Stefan Eich, classé deuxième, est un jeune chercheur allemand, au profil prometteur. Il vient d'obtenir sa *tenure* il y a quelques semaines et d'être nommé *associate professor* à Georgetown. Il est spécialiste de théorie politique, de gouvernance démocratique, d'économie et de politique du temps. Ses travaux visent à éclairer le débat public sur des questions contemporaines centrales (gouvernance du capitalisme financier, limites démocratiques de la technocratie, imagination institutionnelle nécessaire à la transition écologique). Il est l'auteur d'un ouvrage sur la théorie politique de la monnaie d'Aristote à Keynes, publié aux presses universitaires de Princeton et prépare un second ouvrage, sur la pensée politique de Keynes, pour le même éditeur. Stefan Eich a livré lors des auditions un exposé clair et stimulant, très apprécié par le comité. Comme il s'agit d'un poste senior en philosophie qui suppose une perspective de recherche très large et entièrement inscrite dans la discipline, sa candidature ne s'est pas imposée, mais le comité recommande de suivre de près ses travaux à l'avenir. Paul-André Rosental indique que Stefan Eich est déjà connu de la direction scientifique, puisqu'il a déposé un projet ERC avec le soutien de la MAPS.

Les deux candidats shortlistés possédaient des compétences scientifiques et pédagogiques appréciées par le comité, mais qui n'étaient pas toujours directement et pleinement en lien avec le profil recherché, Philosophie politique et Sciences sociales. En outre, ils ont présenté des dossiers qui, tout en étant excellents, étaient moins accomplis que celui de Bruno Karsenti, classé premier.

Bruno Karsenti est agrégé de philosophie, docteur et titulaire d'une HDR en philosophie ; il a été maître de conférences à Paris I entre 2000 et 2006, avant d'être élu en 2006 directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales pour une chaire intitulée Théorie sociale et Normativité. À l'EHESS, il a exercé plusieurs responsabilités exécutives : directeur d'UMR (institut Marcel-Mauss) de 2009 à 2013 puis de 2017 à 2018, puis vice-président de l'EHESS entre 2017 et 2021. Il a obtenu la médaille d'argent du CNRS en 2013 et a présidé la commission philosophie du Centre national du livre de 2021 à 2025. Il a été invité dans plusieurs universités étrangères, notamment à plusieurs reprises à l'université Ca'Foscari de Venise. En France, Bruno Karsenti a été chargé d'un cours de philosophie politique dans le master d'histoire du droit de Paris II Panthéon – Assas. Il a enseigné à plusieurs reprises à Sciences Po. Dans les années 90, il était chargé de conférences en Grands enjeux du débat politique,

économique et social (GEDPES), alors au programme de la dernière année du cycle de diplôme (l'équivalent de la 2^{ème} année de master actuelle). Il a ensuite dispensé un cours de tronc commun d'histoire de la philosophie politique. Dans les années 2010, à l'invitation de Bruno Latour, directeur scientifique à l'époque, il a été membre du SAB, ce qui lui a permis d'avoir une bonne connaissance des projets de recherche émergents à l'époque à Sciences Po. Sur le plan éditorial, il a été membre du comité scientifique de plusieurs revues, du comité de direction de plusieurs collections d'ouvrages en France (Raisons pratiques), Allemagne (Beiträge zur Praxeologie, chez Metzler), Italie (Per la storia della filosofia politica, chez FrancoAngeli) et au Royaume-Uni (Law and Politics, chez Routledge). Il dirige actuellement aux PUF la collection d'essais politiques Émancipations. Il est l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages en nom propre, avec des traductions dans trois langues européennes, en chinois, arabe ou coréen, a dirigé cinq ouvrages collectifs et publié 180 articles et contributions dans neuf langues différentes. Il a dirigé ou dirige aujourd'hui 22 thèses au total et huit HDR. Il a siégé dans plus de 50 jurys de thèse et habilitations.

Au-delà de ces distinctions et de l'envergure de ces publications, ce sont l'ampleur, la cohérence, l'originalité et surtout la pertinence de l'œuvre et des projets de Bruno Karsenti qui fondent le souhait du comité qu'il soit recruté à Sciences Po. En tant que philosophe désireux de dialoguer avec toutes les sciences sociales présentes dans l'établissement, il apporterait une analyse des rapports entre individus, États et sociétés qui vient donner un cadre à la compréhension des idéologies et enjeux politiques contemporains. Bruno Karsenti extrait l'analyse du triptyque individu, État et société d'une approche philosophique classique et formelle qui joue traditionnellement sur des concepts abstraits, entre autres ceux de souveraineté, de légitimité, d'autorité et de subjectivité. Il leur oppose une approche qui étudie les sciences sociales non seulement pour leur intérêt intrinsèque, mais aussi comme une expression de la conscience que les sociétés (ou plus exactement les groupes de diverse nature qui la composent) ont d'elles-mêmes. C'est l'occasion sur cette base de repenser une partie des processus politiquement cruciaux à l'œuvre dans les sociétés occidentales : les constructions nationales, la transposition dans les institutions des idéaux apparentés au socialisme et au réformisme social, la sécularisation et le statut des minorités. Le recruter donnerait à toutes et tous, ainsi qu'à la communauté étudiante et doctorante, la possibilité de dialoguer avec un auteur utilisant des méthodes différentes de celles des sciences sociales, qui prennent cependant au sérieux leurs conclusions pour interroger par un prisme complémentaire les mêmes objets de recherche que ceux de la faculté permanente de Sciences Po. Le comité propose donc au Conseil le recrutement de Bruno Karsenti.

Réjane Sénac souhaite exprimer des remarques au nom du bureau du département de science politique. Normalement, les postes sont profilés par les centres de recherche, et l'on veille au niveau du bureau, qui comporte des représentants élus ainsi que les directeurs ou directrices des trois centres de recherche, à l'homogénéisation des fiches de poste et des comités de sélection (COS). Concernant la fiche de poste et le COS, le bureau avait fait plusieurs demandes : l'ajout d'une dimension liée à la reconnaissance internationale, une ouverture aux autres disciplines des sciences humaines et sociales, comme la philosophie ou la sociologie, et un élargissement du COS. Toutes ces

demandes ont été acceptées, mais pour la dernière, malgré un vote au bureau du département puis au Conseil scientifique, il n'a pas été possible d'intégrer au comité les personnes que le bureau avait demandé à ajouter, en raison de problèmes d'agenda. Le bureau regrette que cela n'ait pas été possible. Réjane Sénac fait également part de son étonnement devant le faible nombre de candidatures. Il y a un besoin sur cette spécialité, et le département se réjouit donc d'avoir un nouveau collègue qui va pouvoir enseigner et fortifier les enseignements en théorie politique, notamment sur les cours fondamentaux. Mais, au vu du très faible nombre de postes ouverts en théorie politique, le faible nombre de candidatures apparaît quelque peu étonnant.

Sylvain Parasio demande si Bruno Karsenti sera à Sciences Po à plein temps ou si un partage de son temps a été négocié avec l'EHESS.

Paul-André Rosental explique que l'EHESS compte des directeurs d'études (DE) et des directeurs d'études cumulants (DEC). Empiriquement, les seuls DEC qui, nommés dans un autre établissement, reviennent à l'EHESS comme cumulants, sont ceux qui l'avaient quittée pour être élus au Collège de France. Bruno Karsenti n'est pas dans ce cas. Il note, par souci de transparence, que Bruno Karsenti aurait pu être proposé à l'élection à la faculté permanente il y a 20 ans, à la suite des efforts de Bruno Latour pour le faire venir à Sciences Po. Bruno Karsenti était alors maître de conférences à Paris I. Après avoir beaucoup hésité, il avait alors choisi l'EHESS, estimant que c'était une école où on enseigne sur sa recherche dans des séminaires de recherche et qu'il pourrait y développer une œuvre. Mais il n'en a pas moins continué à suivre ce qui se passait à Sciences Po, et il y a même enseigné assez longtemps. S'il souhaite maintenant rejoindre Sciences Po, c'est que son œuvre s'est développée, a pris son essor et qu'il veut la transmettre. Il souhaite donc enseigner, y compris en *bachelor*, parce que c'est une opportunité qu'il n'a pas à l'EHESS et qui lui manque.

Florence Faucher relève que les auditions se sont déroulées dans des conditions quelque peu chaotiques, un vendredi en fin d'après-midi, qui a de plus coïncidé avec le passage du président ukrainien Zelensky à Sciences Po, avec des interruptions de 45 minutes entre chaque intervenant. Les auditions étaient toutefois très intéressantes, notamment celle de Stefan Eich, qui était impressionnante. Stefan Eich a su faire preuve de clarté et de transparence ; la présentation de Bruno Karsenti semblait en comparaison très dense pour qui ne fait pas de la philosophie politique.

Emiliano Grossman rajoute que, si le passage du président Zelensky était évidemment imprévisible, l'organisation des auditions semblait faite pour décourager les bonnes volontés. Habituellement, les centres qui recrutent s'efforcent d'organiser les présentations publiques le matin et les auditions privées l'après-midi, et il ne comprend pas pourquoi cela n'a pas été ici le cas. Il était pratiquement impossible de suivre les auditions, puisqu'il y avait des coupures de 45 minutes pendant lesquelles il fallait quitter la salle. Il existe une pratique établie et éprouvée, il faudrait s'y tenir pour que l'on puisse assister aux auditions, à plus forte raison pour un poste senior si important pour l'avenir de Sciences Po.

Paul-André Rosental a bien été informé de ces problèmes d'organisation, mais après coup, sinon il aurait évidemment envoyé un message au président du comité. Concernant les observations faites par Florence Faucher sur les présentations, Paul-André Rosental a pu consulter le texte de celle de Bruno Karsenti, qui doit être difficile à suivre à l'oral pour quelqu'un qui n'est pas philosophe. Il s'agissait en effet d'un concours pour un recrutement de haut niveau en philosophie, avec un jury majoritairement composé de philosophes. Bruno Karsenti s'est donc présenté en candidat devant un jury de philosophie. Sa présentation a pu par ailleurs être source de malentendu, puisque Bruno Karsenti n'emploie pas de jargon ou de termes ésotériques, ce qui fait que ses propos peuvent sembler simples, alors que le sujet est particulièrement complexe. La présentation devait donc être difficile à suivre à l'oral pour quelqu'un qui n'est pas spécialiste, là où on peut comprendre à la lecture, en y consacrant le temps nécessaire. Mais Bruno Karsenti n'aurait pas tenu un tel discours devant le FacSem par exemple. Paul-André Rosental n'est par ailleurs pas inquiet concernant les cours de Bruno Karsenti, même s'il n'a pas connaissance des échanges du comité à ce sujet : il a déjà tout un pedigree et un historique d'enseignement à des étudiants de premier cycle.

Carlo Barone confirme la forte impression faite par la présentation de Stefan Eich, prolongée par la qualité des réponses qu'il a apportées aux différents collègues du comité. Il ne comprend donc pas pourquoi le comité fait état pour lui d'un dossier moins accompli, alors que son dossier de publication comporte par exemple des ouvrages publiés par les presses universitaires de Princeton, Oxford ou Columbia, ou des articles dans des revues très visibles à l'international comme *American Journal of Political Science*. Il n'entend pas ici débattre des qualités intrinsèques des différents candidats, mais considère que toute décision de recrutement envoie des signaux aussi bien en interne qu'en externe. Et il se demande ce que les 18 autres collègues, notamment les candidats à l'international, vont penser sur la base des différents dossiers de ce classement.

Émeric Henry témoigne aussi de l'impression très favorable que lui a faite la présentation de Stefan Eich, qui a abordé des sujets qui étaient plus proches de l'économie. Par ailleurs, sans aucunement remettre en cause le classement du COS, il considère, comme il l'a déjà dit à plusieurs reprises, que la direction scientifique serait dans son rôle de faire émerger des candidats. Il s'agissait ici de candidats d'exception, et il aurait été intéressant de créer une dynamique autour de ces candidats. Ici, le classement a retenu des questions institutionnelles pour comparer le dossier d'une personne qui paraît très établie avec un profil qui était peut-être un peu plus international et sur une pente ascendante. Ce sont des discussions qui auraient été à leur place au sein d'une unité et qui semblent avoir été occultées par le processus de recrutement.

Paul-André Rosental estime avoir affiché d'emblée ce qui constituait la centralité de ce poste, et rappelle que le cœur de l'œuvre de Bruno Karsenti est une critique de la philosophie politique classique, comme celui-ci considère qu'elle manipule des données trop abstraites. Il souhaite lui substituer la prise en considération du savoir produit par les sciences sociales. Si l'on examine une trajectoire longue, Bruno Latour

avait déjà essayé de transformer la philosophie de l'intérieur, en intégrant le travail sur les sciences, et Bruno Karsenti constitue de ce point de vue l'étape suivante, une transformation de la philosophie de l'intérieur, en intégrant le travail des sciences sociales. Paul-André Rosental estime avoir été transparent sur ce recrutement, en affichant dès le départ qu'il s'agissait d'une orientation de la direction scientifique. Il reconnaît toutefois beaucoup de maladresses pendant la procédure, liées au fait que c'était la première fois qu'il avait en charge un concours de recrutement et de ses lacunes sur l'organisation des recrutements dans les disciplines où le département et le centre sont distincts. Il a cependant tenu compte de toutes les remontées qui lui étaient faites pendant l'organisation du concours. Et si, en tant que directeur scientifique, il était à nouveau amené à essayer de proposer des postes revêtant une vocation transversale ou de politique institutionnelle, il procéderait différemment, il discuterait au préalable avec les responsables des unités de recherche et d'enseignement et il tiendrait également compte de nombreuses suggestions faites par des membres du Conseil lors de ce concours.

Florence Haegel, en l'absence d'autres interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents et représentés du rang des Professeurs des universités et assimilés le classement du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une *Full Professor* FNSP (poste privé) en science politique, profil Philosophie et Sciences sociales.

9/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Sonia Le Gouriellec

Jean d'Aspremont explique que Sonia Le Gouriellec est affiliée au CERI et s'inscrit dans le champ des études stratégiques comparées, avec un accent sur l'agentivité africaine dans les relations internationales. Son profil est très établi, sa réputation dépasse le domaine des relations internationales. Son travail est ainsi cité en droit. Elle est aussi très présente dans les médias, très prolifique dans ses travaux et elle présente un profil très complet, faisant à la fois de la recherche empirique et de la recherche fondamentale. Le garant de sa demande est Thierry Balzacq. Son HDR s'intitule *Ethiopian Grand Strategy* et constitue une analyse historique et diachronique de la stratégie globale de l'Éthiopie sur le temps long, notamment à travers différents régimes politiques. Il signale que Sonia Le Gouriellec a obtenu un contrat avec les presses universitaires d'Oxford pour sa publication du manuscrit de son HDR. Il estime que le dossier répond en tout point aux critères d'excellence de l'établissement et appuie un avis favorable.

Florence Haegel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Sonia Le Gouriellec.

10/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Isacco Turina

Marie-Emmanuelle Chessel présente Isacco Turina, chercheur à l'université de Bologne qui a soutenu un doctorat en sociologie à Padoue sur le thème des ermites contemporains en Italie, thèse publiée en 2007. Spécialiste de la sociologie des religions, il a publié sur ce thème deux ouvrages, une vingtaine d'articles et une dizaine de chapitres, en particulier sur le rapport entre l'Église et l'écologie, l'Église et l'environnement et plus largement la biopolitique. Il a ainsi travaillé avec Luc Berlivet sur la question des rapports entre médecine et religion. Il se propose de présenter une HDR en science politique, spécialisation en théorie politique, sous la direction de Bernard Reber, qu'il connaît depuis 2003. Ils travaillent ensemble sur cette HDR depuis 2018. Par ailleurs, Isacco Turina a été chercheur invité au CEVIPOF en 2019. Il a déjà envoyé trois des chapitres de son ouvrage inédit, *Le Dieu impuissant – Recherches sur l'individu* (écrit directement en français), qui porte sur une révision critique du concept d'individu, en allant de la Grèce antique jusqu'à aujourd'hui avec un examen des théories de plusieurs auteurs. Ce travail se situe au croisement de la théorie des idées, de la philosophie politique et de la sociologie. Marie-Emmanuelle Chessel juge le dossier tout à fait intéressant, promettant dans le mémoire de synthèse une explication du changement de perspective entre la sociologie des religions et la théorie politique.

Florence Haegel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches d'Isacco Turina.

11/ Avis sur la demande d'autorisation de Marie Piganiol à co-diriger la thèse de Jade Payan

Florence Haegel indique que pour cette question il n'y aura pas de présentation orale, tous les éléments nécessaires ayant été partagés au préalable sur le Drive.

En l'absence d'interventions, elle propose de passer au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés du rang des Professeurs des universités et assimilés sur la demande d'autorisation de Marie Piganiol à co-diriger la thèse de Jade Payan.

Florence Haegel souhaite revenir sur le résultat du vote du CS concernant le recrutement en philosophie et sciences sociales, qui traduit un malaise évident de la faculté permanente, qui porte non sur la personne, mais sur la procédure.

Luis Vassy commente à son tour le résultat qu'il estime heureux. Cependant, s'il était connu que le vote portant sur un chercheur médaille d'argent du CNRS s'était joué à

une fragile majorité, cela serait perçu comme le signe que le Conseil scientifique n'est pas passé loin de se placer au-dessus du reste de la communauté scientifique française dans l'évaluation des mérites de ce collègue. Même si l'on peut estimer que cela est dû à la méthode retenue pour le recrutement, la composition du comité avait été approuvée par le Conseil, et le président du comité de sélection, Frédéric Gros, est allé jusqu'à proposer 35 dates de réunion du comité avec des membres proposés par le département de science politique qui étaient à chaque fois indisponibles, ce qui a pu laisser penser qu'ils ne souhaitaient pas que le comité se tienne dans les délais.

Il signale également la parution dans les heures qui vont suivre d'un article du *Canard enchaîné* concernant le cas de Hugo Micheron, signe que la presse est très informée des débats du Conseil, l'article ayant été alimenté par au moins un de ses membres. Cela pose un problème déontologique majeur ainsi qu'un problème éthique grave. S'il comprend donc bien qu'il y ait eu un sujet du côté de la direction entre autres sur les procédures, il y a cependant pour l'ensemble de Sciences Po de nombreuses choses à corriger dans de nombreux domaines. Les procédures relèvent en grande partie de la coutume et y sont l'objet de beaucoup de flottement. Parfois, et pas uniquement pour le recrutement d'académiques, elles s'avèrent même non conformes au droit. Le Code de l'éducation stipule en effet que c'est au directeur qu'il appartient de nommer l'ensemble des jurys de concours d'admission et de diplomation, alors que cela avait été abandonné depuis deux ou trois ans à Sciences Po. Luis Vassy estime que l'institution a perdu le sens des procédures, alors qu'il existe pourtant des textes de référence, tels que le Code de l'éducation, le décret de 2016 instituant l'IEP de Paris, ou l'ordonnance de 1945. Il estime indispensable dans une logique d'apaisement que ce cadre réglementaire soit reprécisé. De plus, une partie du malaise actuel provient de la découverte constante de procédures particulières à chaque discipline. Le droit est pourtant assez clair, et s'y référer pourra apporter une aide. Luis Vassy a donc demandé à la DAJAM de recenser l'ensemble des textes de gouvernance de l'institution, afin de constituer un guide utilisable par tous. Il couvrira l'ensemble des recrutements académiques ainsi que la nomination aux différentes fonctions au sein de l'IEP de Paris, puisqu'il y a eu dans ce domaine aussi des petites évolutions récentes, non conformes au droit. Il s'agit donc de revenir dans le cadre des règles existantes, afin que tout le monde puisse être bien à l'aise et sache ce qu'est le périmètre dans lequel Sciences Po doit fonctionner. La dernière conséquence est qu'il va demander au directeur juridique de participer désormais en tant qu'observateur et conseil, au même titre que la DRH, aux séances du Conseil scientifique, ce qu'il fait déjà dans des instances telles que le Conseil d'administration ou le Conseil de l'Institut. Lorsqu'il y aura donc une question plus juridique ou processuelle, le Conseil pourra disposer d'un avis bien informé, ce qui permettra d'éviter les petits flottements qui ont pu être source d'agacement.

Paul-André Rosental remercie tout d'abord celles et ceux qui ont ratifié l'élection, qu'il considère comme une très bonne nouvelle pour Sciences Po. Il fait état d'un document rédigé par Michel Gardette, que Frédéric Gros avait chargé d'administrer la préparation du concours. C'est un long document qui détaille tout l'historique de la composition du comité qui a présidé au classement sur ce poste, et qui établit que la procédure a été complètement conforme de bout en bout aussi bien du point de vue

légal que des pratiques internes à Sciences Po. Il rappelle que très récemment le Conseil avait validé le classement d'un comité de sélection où il n'était plus resté que cinq membres sur les dix de départ, et que ce classement n'en était pas moins légal et légitime. En effet, parmi les dispositions légales qui président au recrutement des collègues, il y a une distinction entre la composition d'un comité et les critères qui président à la délibération du comité. Et au-delà de ce classement précédent, Paul-André Rosental signale que pour ce recrutement, à chaque fois qu'il a été saisi par des collègues ou par le président du comité sur une question qui concernait les procédures, il a systématiquement suivi les coutumes de Sciences Po, du département et du CEVIPOF. Il estime donc que la discussion qui a porté ici sur les procédures ne correspond pas à la réalité des choses et il regrette qu'elle ait probablement affecté le vote. Sur le fond, les conséquences de ce recrutement pour Sciences Po sont majeures. Il espère trouver avec le Conseil scientifique la manière de discuter calmement du fait qu'il faudra essayer collectivement d'optimiser l'organisation savante de Sciences Po. Une des questions qui se pose est par exemple de savoir si l'on conserve un système avec cinq disciplines, cinq départements et une dizaine de centres de recherche, ou si l'on fait évoluer cela, et dans ce cas pour quelles raisons et de quelle façon.

Paul-André Rosental explique qu'il travaille avec Luis Vassy sur la question des classements. La direction scientifique, avec notamment Elsa Bedos et Maria Lee apporte une vision qui est différente de celle du directeur, mais qui permet de considérer la stratégie de Sciences Po d'une autre manière : si on arrive à déployer la meilleure organisation savante ensemble, cela aura forcément des retombées positives sur les classements. En tant que directeur scientifique, il ne pense pas avoir encore trouvé la manière de le faire, et reste preneur des retours et des suggestions de chacun. Il n'est en tout cas pas partisan du statu quo, non pas parce que celui-ci serait intrinsèquement mauvais, mais parce que le monde en général, et le monde universitaire en particulier, a évolué. Et il appartient à Sciences Po, comme à toute organisation, de s'adapter. Il appréhende donc le changement comme quelque chose de positif. En témoigne le rôle que depuis un an il confie aux DU/DD : il y a un côté exaltant pour un collectif de chercheurs, en particulier d'enseignants-chercheurs qui sont aussi responsables d'unité, que d'essayer de faire évoluer l'institution pour qu'elle demeure la plus forte possible.

Florence Haegel explique qu'elle a une contrainte horaire et qu'elle va devoir lever la séance, mais que le Conseil aura certainement l'occasion de poursuivre ce débat.